formation

Master Sciences du Vivant

Cursus IMaGHE
Parcours Biodiversité et Environnement (BE)
Parcours Physiopathologie intégrative (PPI)

2025-2026

www.ephe.psl.eu

École Pratique des Hautes Études | PSL

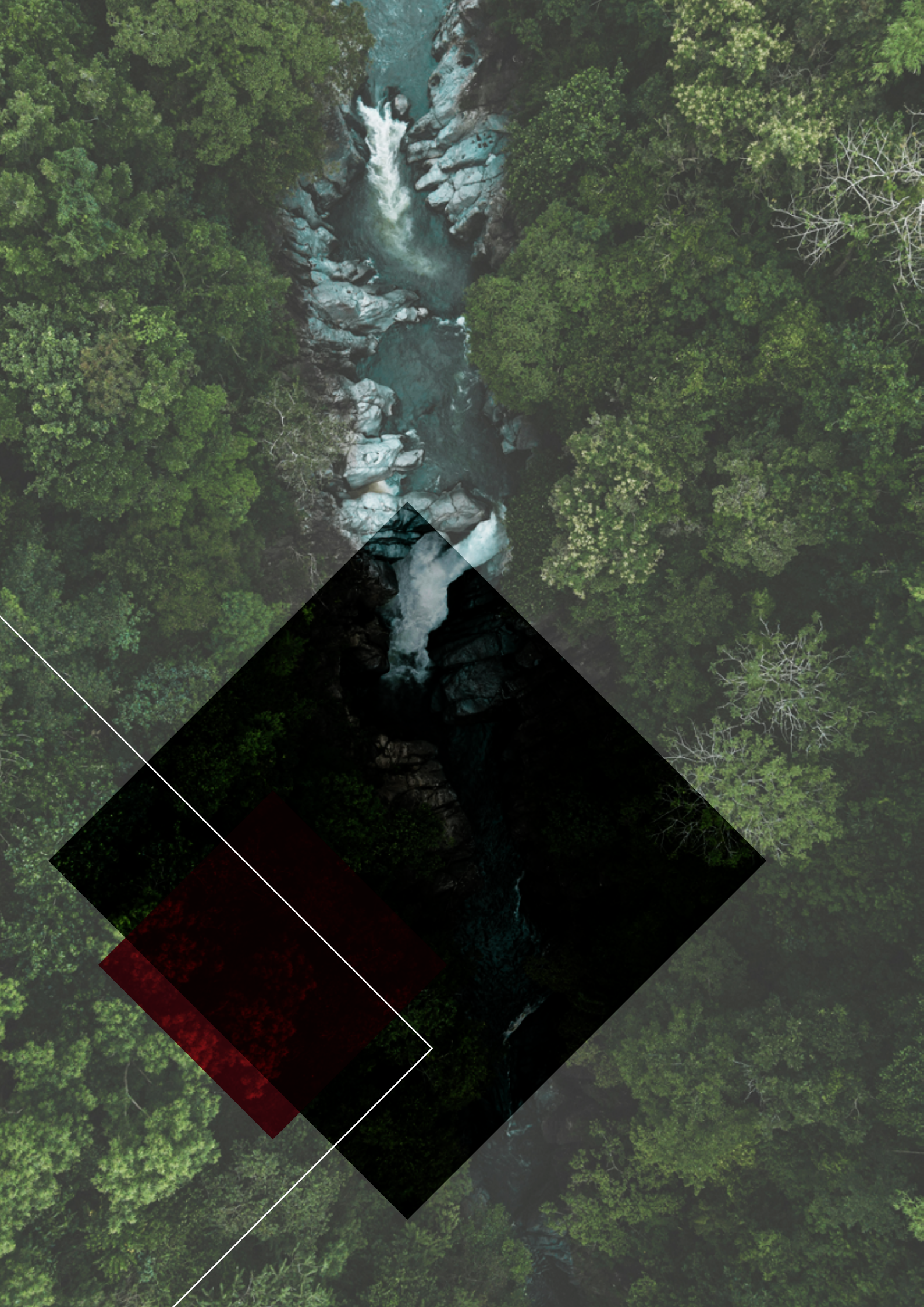

sommaire

Master Sciences du Vivant - PSL **4**
Présentation. . . . 4
Les objectifs de la formation 5

Les parcours du cursus IMaGHE **6**
Conditions d'accès 6
Le parcours « Biodiversité et Environnement » (BE) 8
Le parcours « Physiopathologie intégrative » (PPI) 10
Calendrier universitaire 2025-2026 12
Aménagement du cursus 12
Conditions d'assiduité 12
Contrôle des connaissances 13
Les stages 13
La césure. . . . 15
Tutorat 15
Débouchés professionnels 15

Candidater en Master **16**
Les étapes de la candidature 17
Les frais d'inscription 19

Aides financières **19**

Charte du tutorat pédagogique **20**

Attestation **21**

Contacts **23**

Master Sciences du Vivant - PSL

Présentation

Le Master PSL « Sciences du Vivant (PSL-SDV) est un Master interdisciplinaire qui prépare la prochaine génération de chercheur(e)s, d'ingénieur(e)s et de médecins à aborder **les problématiques émergentes en biologie contemporaine, écologie, et sciences de la vie**.

Le Master PSL-SDV est développé **en partenariat avec des écoles de renommée internationale** : École Normale Supérieure (ENS – PSL), Collège de France (CdF), École Pratique des Hautes Études – PSL (EPHE – PSL), École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI Paris – PSL), École des Mines ParisTech (Mines Paris – PSL), Institut de Biologie Physico-Chimique (IBPC), Institut Curie et Institut Pasteur.

Le Master PSL-SDV est **intégré dans deux programmes gradués** de PSL, proposant ainsi aux étudiant(e)s un cycle complet d'études supérieures et de recherche du master au doctorat, en sciences du vivant ou en sciences de l'environnement, écologie et géosciences. Il s'agit du programme gradué Sciences du Vivant (SDV) pour le parcours PPI et du programme gradué Sciences de la Terre et biodiversité (EABIS) pour le parcours BE. Ces programmes s'appuient sur les laboratoires de recherche, sur 5 LabEx et sur l'Institut de convergence Q-Life pour le programme gradué Sciences du vivant ou sur le LabEx CORAIL pour le programme gradué Sciences de la terre et biodiversité. Ces deux programmes offrent des **enseignements transdisciplinaires d'approfondissement ou de découverte** qui permettent aux étudiants d'enrichir leur parcours.

Parcours et responsables pédagogiques

Master mention Sciences du Vivant, parcours EPHE – PSL
Isabelle Lagroye
isabelle.lagroye@ephe.psl.eu

Parcours « Biodiversité et Environnement » (BE)
Jean-Yves Barnagaud
responsables.be.master-sdv@ephe.psl.eu

Parcours « Physiopathologie intégrative » (PPI)
Véronique Frachet
veronique.frachet@ephe.psl.eu

Marie-Christine Lebart
marie-christine.lebart@ephe.psl.eu

Les objectifs de la formation

Le Master PSL-SDV comporte **6 parcours**, marqués par une forte identité de formation par la recherche :

› 2 parcours, opérés par l'École Pratique des Hautes Études – PSL (EPHE – PSL) regroupés au sein du **cursus IMaGHE** (Integrative Master for Global Health and Ecology) et décrits en détails dans ce guide. Les programmes de ces deux parcours abordent **des questions sur les interactions biotiques et abiotiques qui affectent la santé des organismes et des écosystèmes**.

› 4 parcours, opérés par l'École Normale Supérieure (ENS – PSL) regroupés au sein du cursus IMALIS (Interdisciplinary Master's in Life Sciences).

Le **parcours Biodiversité et Environnement (BE)** est dédié à l'écologie et la biologie de la conservation, de l'organisme à l'environnement. Il fait partie du programme gradué Sciences de la terre et biodiversité.

Le **parcours Physiopathologie Intégrative (PPI)** est dédié à la biologie, de la molécule à l'organisme. Il fait partie du programme gradué Sciences du vivant.

Ces deux parcours forment des scientifiques impliqués dans des projets de recherche en physiologie ou écologie, qu'ils soient appliqués ou académiques.

Des **opportunités de stage sont ouvertes au sein d'un large réseau de partenaires** dans et autour d'excellentes universités des territoires français, ainsi qu'à l'étranger. Ces structures fournissent la formation la plus adaptée à la recherche, par immersion dans un programme de recherche et sur un sujet de recherche. Ainsi, la plupart des cours se déroulent à proximité des Groupements de Recherche et d'Enseignements Thématiques (GRET), à Paris, Montpellier, Lyon, Bordeaux, Caen, Perpignan, Nancy, Grenoble, Dijon, Dinard et Moorea (Polynésie française).

La formation à la recherche « par la pratique de la recherche » est l'approche historique de l'EPHE – PSL et de ses partenaires.

Les parcours du cursus IMaGHE

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants acquièrent les compétences suivantes :

› Les connaissances scientifiques les plus récentes des disciplines concernées.

› Les méthodes d'analyse d'un questionnement scientifique : recherche d'information et bibliographie ;

› La construction de protocoles expérimentaux, collecte et analyse de données.

› Les capacités d'interprétation et de présentation de données scientifiques (en français et en anglais).

› Les outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche académique ou R&D.

L'organisation du Master 1, aussi bien que celle du Master 2, permet une implication précoce dans un projet de recherche (ou recherche et développement, R&D) par l'adossement de l'apprentissage théorique à la pratique de la recherche et son application sous forme d'un stage ou en alternance.

Le Master 1 comprend un tronc commun offrant une formation obligatoire en compétences professionnelles (langue étrangère, communication scientifique, statistiques, etc.) en plus de cours disciplinaires permettant une maîtrise des concepts de base et préparant au choix des futures unités d'enseignement permettant une spécialisation.

L'acquisition des compétences professionnelles est poursuivie en Master 2 pour les langues, les statistiques avancées, la gestion de projets et la préparation à la recherche d'emploi ou de doctorat, par exemple.

L'enseignement suit une progression pédagogique, du M1 au M2, afin d'acquérir durant cette deuxième année, une expertise approfondie dans un domaine de recherche plus précis.

Au-delà de la formation initiale, nos parcours sont ouverts à la formation en alternance de type contrat de professionnalisation, ainsi qu'à la formation continue.

Conditions d'accès

Les dossiers de candidature des étudiant(e)s sont soumis à la commission de sélection composée des enseignants-chercheurs responsables des parcours et de tout ou partie de l'équipe pédagogique du master.

Accès en Master 1

Les étudiant(e)s doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

› Licence (L3) en Sciences de la vie, Sciences pour la santé, Sciences et technologie, Sciences de la vie et de la terre ;

› Diplôme équivalent à la licence (180 ECTS) ;

› À défaut, le formulaire de validation des acquis (VA) devra être renseigné. Ce formulaire est disponible dans le dossier de candidature et un avis favorable de la commission de sélection sera nécessaire pour la validation du parcours antérieur.

Accès en Master 2

Les étudiant(e)s doivent être titulaires d'une maîtrise ou avoir validé un M1 dans le domaine. À défaut, le formulaire de validation des acquis (VA) devra être renseigné. Ce formulaire est disponible dans le dossier de candidature et un avis favorable de la commission de sélection sera nécessaire pour la validation du parcours antérieur.

Règlement de la scolarité et des études

Au sein des formations organisées par l'EPHE – PSL, chaque étudiant(e) doit se conformer au règlement de la scolarité et des études.

Parcours « Biodiversité et Environnement » (BE)

Ce parcours est axé sur les **milieux terrestres et aquatiques,** et plus particulièrement **leurs composantes physiques, la gestion de leur biodiversité et les impacts présents et passés, climatiques et anthropiques**.

La formation proposée trouve son originalité dans une **approche multidisciplinaire** associant de manière complémentaire l'écologie, l'environnement, l'évolution, la génétique des populations, la paléoclimatologie, la biogéomorphologie, la géographie, la biologie de la conservation, etc. Tous les niveaux d'organisation, **depuis les individus et leurs gènes jusqu'aux écosystèmes**, sont étudiés.

Grâce à la diversité des Unités d'Enseignements optionnelles, le parcours Biodiversité et Environnement permet de se construire une spécialisation, tant théorique qu'appliquée, autour des concepts inhérents aux disciplines mentionnées ci-dessus et ce, pour différents écosystèmes ou différentes problématiques. A titre d'exemples, plusieurs UEs sont dédiées à l'étude et la conservation des récifs coralliens alors que plusieurs autres UEs, dispensées en anglais, sont dédiées à la problématique de la gestion des incendies de végétation à travers le monde.

Master 1 (60 ECTS)

390 h de formation théorique
60 h de travail personnel encadré
Stage annuel (40 jours ouvrés minimum)

Semestre 1
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Mise à niveau à R	Paris	-
Enseignement de Terrain Partie 1	**Vercors**	**3**
Analyse statistique de données niveau 1	**Paris**	**3**
Communication scientifique	**Paris**	**3**
Spatialisation des données niveau 1	**Dinard**	**3**
Biologie des populations	**Montpellier**	**6**
Organismes et écosystèmes face aux changements environnementaux	**Paris**	**6**
Spatialisation des données niveau 2	Dinard	3
Marqueurs moléculaires de la biodiversité	Montpellier	3
MANEA : Introduction aux écosystèmes coralliens	à distance	3
Écologie du paysage littoral	Dinard	3
Structure et fonctionnement des récifs coralliens	Perpignan	3
Introduction au droit et aux politiques publiques environnementales	Paris	3
Epistémologie de la biologie	Paris	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[1]		3
6 UE obligatoires		**24**
2 UE au choix		6
Total du S1		**30**

Semestre 2
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Stage (2 mois minimum obligatoires)[2]		**15**
Anglais niveau 1[3]	**Paris**	**3**
Enseignement de Terrain Partie 2	**à distance**	**3**
Rapport bibliographique	**à distance**	**3**
Enjeux environnementaux et sanitaires	Paris	3
Génétique des populations niveau 1	Paris	6
Les données sous R : gestion, transformation et visualisation	Paris	6
Méthodes et Applications de l'Imagerie 3D en SVT et SHS	à distance	3
Analyse in silico des génomes[4]	Paris	3
Paléoécologie / Paléoenvironnements	Montpellier	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[1]		3
4 UE obligatoires		**24**
2 UE au choix		6
Total du S2		**30**

Les UE notées en gras constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

[1] UE du parcours IMALIS pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive): Mathematics and programming training, Biology of Ecological Systems, Evolution, Epigenetics: from biological phenomena to molecular mechanisms.

[2] Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation soit 40 jours ouvrés minimum. Le stage peut être effectué en France ou à l'étranger.

[3] Cette UE comprend l'utilisation d'une Plateforme en ligne dès le S1.
Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais. Les UE sans ECTS sont accessibles en auditeur libre et seront inscrites sur le supplément au diplôme sur attestation de présence.

[4] UE transversale aux deux parcours.

Master 2 (60 ECTS)

270 h de formation théorique
30 h de travail personnel encadré
Stage annuel (100 jours ouvrés minimum)

Semestre 3
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Mise à niveau à R	Paris	-
Anglais niveau 2[1]	**Montpellier**	**3**
Analyse statistique de données niveau 2	**Montpellier**	**3**
Montage projets environnementaux	**Paris, à distance**	**3**
Sensibilisation à l'intégrité scientifique	**Montpellier**	**-**
Sciences de la conservation	*Montpellier*	*3*
MANEA : Biodiversité, écologie, pêche et conservation des récifs coralliens	*à distance*	*6*
Les récifs coralliens de demain	*Moorea*	*6*
Services et gestion écosystémiques	*Dinard, Paris*	*6*
Méthodes Avancées pour le Suivi de la Biodiversité	*Montpellier*	*6*
Écologie aquatique / écotoxicologie	*Paris*	*6*
Écologie et Evolution morpho-fonctionnelle	*Paris*	*6*
Interactions biologiques et communication chimique dans les récifs coralliens	*Perpignan*	*6*
Principles of applied ecology	*Montpellier*	*6*
Forest fires, risk and management - Level 1	Montpellier	6
Forest fires, risk and management - Level 2	Montpellier	6
Forest fires, risk and management - Level 3	Aix-en-Provence	3
Forest fires, risk and management - Level 4	Voyage de terrain	-
Écologie et Société	Montpellier	3
Épistémologie de la biologie	Paris	3
Génétique des populations niveau 2	Paris	3
MANEA : Taxonomie et monitoring des organismes coralliens	à distance	3
Médiations scientifiques[2]	Paris	3
One Health[2]	à distance	3
Introduction au droit et aux politiques publiques environnementales	Paris	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[3]		3
	4 UE obligatoires	**9**
	3 UE 60h au choix	*18*
	1 UE 30h au choix	3
	Total du S3	**30**

Semestre 4
30 ECTS

UE	ECTS
Stage (5 mois minimum obligatoires)[4]	30
Total du S4	**30**

Les UE notées en gras constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.
Les UE notées en italique sont les UE de 60 h au choix.

[1] Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais. Les UE sans ECTS sont accessibles en auditeur libre et seront inscrites sur le supplément au diplôme sur attestation de présence.

[2] UE transversale aux deux parcours.

[3] UE du parcours IMALIS pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive): Mathematics and programming training, Biology of Ecological Systems, Evolution, Epigenetics: from biological phenomena to molecular mechanisms.

[4] Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit 100 jours ouvrés minimum.

Parcours « Physiopathologie intégrative » (PPI)

L'originalité de ce parcours multidisciplinaire tient au fait qu'il aborde **l'étude des systèmes intégrés** à différents niveaux d'organisation dans le cadre de plusieurs contextes physiopathologiques qui sont essentiellement **ceux de l'oncogenèse et du cancer, de la génétique, des neurosciences, de l'infectiologie et de l'immunologie.**

Les aspects cellulaires concernent l'organisation et l'activité des structures macromoléculaires, l'organisation et la régulation de l'expression du génome, la signalisation cellulaire. Les fonctions cellulaires sont envisagées dans le cadre de systèmes intégrés complexes, à différents stades du développement, dans leur contexte normal et pathologique, du niveau tissulaire à celui de l'organisme entier. **Il s'agit d'appréhender les mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant de manière intégrée, et l'individu dans sa complexité biologique, physiologique mais aussi comportementale.**

Par ailleurs, le Master 1 (M1) offre un socle commun de compétences au semestre 1 et la possibilité de choisir, dès le semestre 2, parmi des axes de formation spécialisés intitulés « Pathologie du système nerveux », « Cellules normales, cancers et thérapies » et « Infectiologie ». L'axe est choisi par l'étudiant en fonction de la thématique du projet de recherche développé lors du stage de 25 semaines (réparties sur l'année) dès le M1 afin d'adosser l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique de la recherche. Ces axes sont poursuivis au Master 2 (M2) en cohérence avec le projet de recherche de l'étudiant et ses choix d'ouverture.

Master 1 (60 ECTS)

300 h de formation théorique
30 h de travail personnel encadré
Stage annuel (125 jours ouvrés minimum)

Semestre 1
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Stage (10 semaines minimum obligatoires)[1]		**15**
Outils d'intégration dans la recherche scientifique	**Paris**	**3**
Communication scientifique	**Paris ou Montpellier**	**3**
Analyse statistique des données	**Paris ou Montpellier**	**3**
Socle biologie cellulaire et moléculaire	**Paris ou Montpellier**	**6**
Epistémologie de la biologie (UE supplément)	Paris	-
	4 UE obligatoires	**30**
	Total du S1	**30**

Les UE notées en gras constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Au second semestre les étudiants choisissent, en concertation avec leurs tuteurs scientifiques et pédagogiques, quatre UE au choix en cohérence avec leur stage. Les étudiants peuvent ainsi choisir une spécialisation avec au moins deux UE dans l'un des axes suivants :

- « Pathologies du système nerveux » (violet)
- « Cellules normales, cancers et thérapies » (rouge)
- « Infectiologie » (rose)

Semestre 2
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Stage (15 semaines minimum obligatoires)[1]		**14**
Anglais 1 (plateforme en ligne)[2]	**à distance**	**3**
Rapport de projet professionnel	**à distance**	**1**
Neurosciences cognitives	Caen	3
Organisation du système nerveux	Montpellier	3
Neurophysiologie sensorielle et système moteur	Bordeaux	3
Génétique et biologie moléculaire	Paris	3
Biologie cellulaire	Paris	3
Signalisation et oncogenèse – Partie 1	Paris	3
Organisation du système immunitaire et dynamique de la réponse immune	Dijon	3
Microbiologie environnementale et infectieuse	Lyon	3
Analyse in silico des génomes	Paris	3
Biologie structurale et moléculaire	Montpellier	3
Physiologie générale et cellulaire	Montpellier	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[3]		3
	3 UE obligatoires	**18**
	4 UE au choix	12
	Total du S2	**30**

[1] Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit 125 jours ouvrés minimum sur l'année.

[2] Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais.

[3] UE pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive) : S3 parcours IMALIS: Frontiers in Microbial Systems ; Gender brain across Species ; S4 parcours IMALIS : Neuropharmacology.

Les UE sans ECTS sont accessibles en auditeur/auditrice libre et seront inscrites sur le supplément au diplôme sur présentation d'une attestation de présence.

Master 2 (60 ECTS)

300 h de formation théorique
30 h de travail personnel encadré
Stage annuel (125 jours ouvrés minimum)

Semestre 3
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Stage (10 semaines minimum obligatoires)[1]		**14**
Intégrer les métiers de la recherche scientifique	**Paris**	**1**
UE projet tutoré		**3**
Aspects cliniques et recherche appliquée de la Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	Paris	3
Maladies neurodégénératives et mouvements anormaux : aspects cliniques et thérapeutiques	Paris	3
Neurosciences et psychiatrie	Paris	3
Cancérologie	Dijon	3
Interactions cellules-matrices extracellulaires	Paris	3
Signalisation et oncogenèse – Partie 2	Bordeaux	3
Microbiologie évolutive et génomique[2]	Paris	3
One Health[2]	à distance	3
Virologie moléculaire et cellulaire	Lyon	3
Développement normal du système immunitaire	Paris	3
Épigénétique	Paris	3
Épistémologie de la biologie[2]	Paris	3
Génétique moléculaire et transgénèse	Montpellier	3
Médiations scientifiques[2]	Paris	3
Traitement d'image et analyse multidimensionnelle	Paris	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[3]		3
4 UE obligatoires		**18**
4 UE au choix		12
Total du S3		**30**

Semestre 4
30 ECTS

UE	Lieu	ECTS
Stage (15 semaines minimum obligatoires)[1]		**15**
Anglais[4]	**Paris**	**3**
Modèles cellulaires et modèles animaux des maladies neurodégénératives	Montpellier	3
Maladies Neurodégénératives et Mouvements Anormaux : aspects fondamentaux et modélisation	Paris	3
Pathologies non dégénératives	Bordeaux	3
Immunologie des tumeurs	Dijon	3
Cancer : diagnostic, traitement, recherche et développement	Grenoble	3
Génétique humaine	Paris	3
Comportement alimentaire et maladies associées	Paris	3
Cytométrie en flux	Paris	3
Infections et sociétés	à distance	3
Pathogènes émergents et ré-émergents	Lyon	3
Médecine régénératrice	Paris	3
Méthodes et applications de l'imagerie 3D en SVT et SHS[2]	à distance	3
Science du médicament et pharmacologie	Montpellier	3
UE extérieure (sur accord des enseignants)[3]		3
2 UE obligatoires		**18**
4 UE au choix		12
Total du S4		**30**

Les UE notées en gras constituent le tronc commun du parcours et sont donc obligatoires.

Les étudiants choisissent, en concertation avec leurs tuteurs scientifique et pédagogique, 4 UE au choix par semestre, en cohérence avec leur pratique. Ils peuvent choisir une spécialisation avec au moins deux UE par semestre (du S2 au S4) dans l'un des axes suivants :

- « Pathologies du système nerveux » (violet)
- « Cellules normales, cancers et thérapies » (rouge)
- « Infectiologie » (rose)

[1] Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation, soit une présence effective de 125 jours ouvrés minimum sur l'année.

[2] UE transversale aux deux parcours.

[3] UE pouvant être choisies comme UE extérieures (liste non-exhaustive) : S3 parcours IMALIS: Frontiers in Microbial Systems ; Gender brain across Species ; S4 parcours IMALIS : Neuropharmacology.

[4] Possibilité de valider cette UE par compétence sur présentation d'une certification de niveau C1 en anglais.

À noter qu'il est possible d'obtenir un Master avec une double spécialité si l'étudiant valide *in fine* 6 UE (18 ECTS) de chacune des deux spécialités au cours de l'ensemble de son cursus. Cette information est inscrite dans le supplément au diplôme de Master.

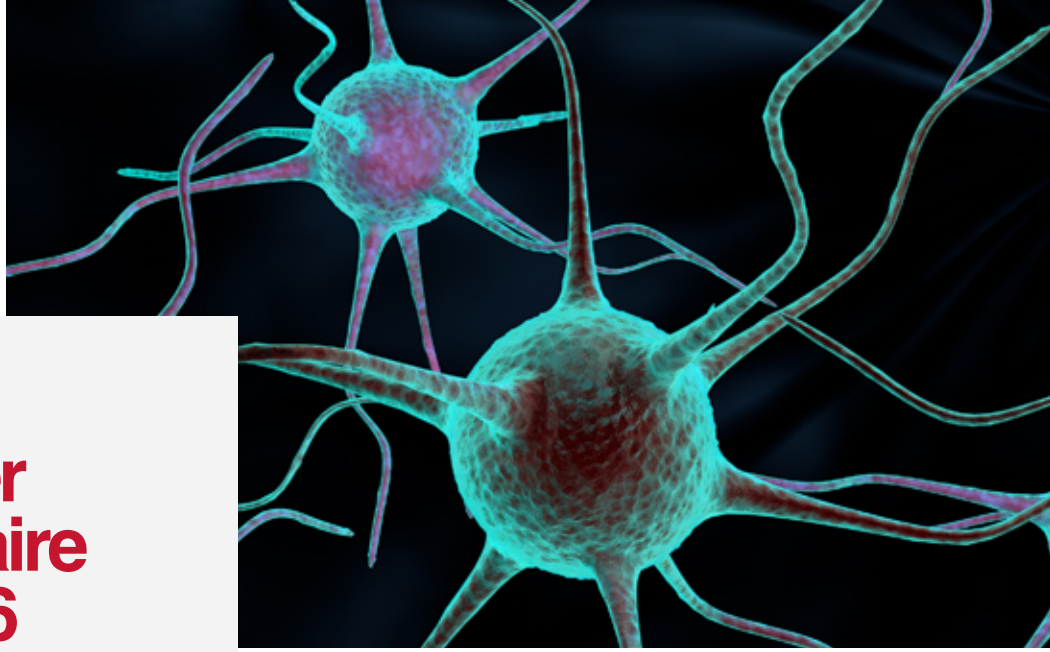

Calendrier universitaire 2025-2026

Rentrée

Master 1 :
Le lundi 8 septembre (UE terrain)

Master 2 :
Le vendredi 5 septembre (visio)

UE facultative hybride de mise à niveau :
du 1er au 4 septembre.

Semestres

1er semestre :
du lundi 22 septembre 2025
au vendredi 6 février 2026

2e semestre :
du lundi 9 février 2026
au vendredi 5 juin 2026

Interruption des cours

Noël :
du vendredi 19 décembre 2025 au soir
au lundi 5 janvier 2026 au matin

Hiver :
du vendredi 27 février 2026 au soir
au lundi 9 mars 2026 au matin

Printemps :
du vendredi 17 avril 2026 au soir
au lundi 4 mai 2026 au matin

PSL Weeks

du 2 au 6 mars 2026

Elle offre aux étudiants la possibilité de suivre une formation annexe dans le cadre des « PSL weeks », qui apparaîtra dans le supplément au diplôme sur présentation d'une attestation d'assiduité.

Aménagement du cursus

L'étudiant(e) peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. Il/Elle s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée le plus tôt possible auprès du tuteur pédagogique et du responsable de parcours.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école).

Elles impliquent **la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation du stage obligatoire, la remise des devoirs et la présence aux examens.**

Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité **conditionne le passage en deuxième année de master.** Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Contrôle des connaissances

UE présentielles et à distance

Le contrôle des connaissances pour chaque UE de parcours comprend :

- une **évaluation réalisée sur place ou à distance**, à la fin ou tout au long de l'UE, qui compte pour 50 % maximum de la note de l'UE.
- un **travail personnel** à réaliser sur le site, ou hors site en une semaine et qui, en fonction des disciplines, soit porte sur l'analyse et l'interprétation de données extraites de la littérature scientifique, soit est constitué d'exercices ou peut être une présentation orale (éventuellement à préparer en groupe).

L'ensemble de ces deux évaluations permet d'établir **une note globale sur 20**. Si cette note est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est acquise.

Rattrapage : si la note globale est inférieure à 10/20, une session de rattrapage est programmée avant la fin de chaque semestre. Le responsable d'UE contacte les étudiants concernés par courriel. Ce rattrapage permet la validation de l'UE si la moyenne ou plus est obtenue. Dans ce cas, la note apparaîtra en session 2 sur le relevé de notes.

UE extérieure

Les étudiant(e)s peuvent également suivre des enseignements parmi les UE proposées dans le cadre des autres parcours du Master SDV (cursus IMaLiS et IMaGHE), des deux programmes gradués et des autres formations universitaires (PSL ou autres).

Il est nécessaire d'obtenir, au préalable, l'accord des responsables pédagogiques du parcours EPHE – PSL et de la formation dans laquelle l'UE sera suivie.

L'étudiant(e) devra fournir un programme détaillé, les coordonnées de l'enseignant responsable avec un engagement à transmettre le résultat de l'évaluation dans les délais impartis pour la validation du semestre.

A noter : l'UE « Mathematics and programming training » du parcours IMaLIS qui a lieu avant la rentrée de septembre, est fortement suggérée si l'étudiant(e) envisage de choisir d'autres UE comme « Functional and evolutionary genomics » au sein du parcours IMaLIS.

Les cours proposés dans le cadre des programmes gradués (par exemple les « Advanced Biology Courses » du programme gradué Sciences du Vivant) peuvent également être choisis en tant qu'UE extérieure.

Compensation d'UE

Il n'y a pas de compensation d'UE dans le cursus IMaGHE.

Pathologie impactant la scolarité

Tout(e) étudiant(e) présentant une pathologie impactant sa scolarité **doit pouvoir bénéficier d'aménagement de ses études et/ou de ses examens** (loi du 11 février 2005).

Pour cela, il faut prendre contact avec le référent handicap de l'établissement (Laurent Tessier, laurent.tessier@ephe.psl.eu), puis prendre rendez-vous avec le médecin de prévention du service de santé des étudiants de PSL par téléhpone au 07 76 08 63 28 ou par courriel santeetudiante@psl.eu.

Lors de cette consultation strictement confidentielle, il faudra présenter des justificatifs médicaux authentifiant la pathologie, le traitement, le suivi et son impact sur la scolarité. Ainsi, en lien avec le médecin traitant et l'étudiant(e), le médecin du service de santé PSL évalue les dispositions nécessaires et rédige une « demande médicale d'aménagement de scolarité ».

Cette demande écrite sera remise au référent handicap qui se charge, en fonction des possibilités de l'établissement et en lien avec l'équipe pédagogique, de la mise en place des mesures adaptées.

Les stages

Le stage de recherche peut être réalisé **aussi bien en France qu'à l'étranger**, dans toute structure d'accueil publique ou privée, que celle-ci soit dédiée à la recherche fondamentale ou appliquée.

Ainsi, les structures peuvent être des unités de recherche de l'EPHE – PSL, d'autres établissements de recherche publique ou privée, l'industrie ou une plateforme technologique, un bureau d'études, une collectivité territoriale, un parc ou une réserve naturelle (liste non exhaustive).

Le stage sera obligatoirement encadré par un chercheur expérimenté, identifié dans la convention de stage, afin de s'assurer que les différentes étapes de la démarche scientifique soient réalisées dans les meilleures conditions possibles. Une liste (non-exhaustive) de stages proposés dans les structures d'accueil est disponible sur **la plateforme Alumni EPHE**.

Les étudiants peuvent proposer un sujet et un lieu de stage en dehors de la liste précitée. Ces propositions sont étudiées par le conseil de formation du Master qui évaluent l'adéquation du stage avec le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de la formation.

Les étudiant(e)s doivent faire état d'une recherche active de stage ou d'alternance. Toute proposition de stage doit être validée par le conseil de formation du master. Des propositions de stage validées par le conseil de formation sont consultables sur le site des Alumni de l'EPHE – PSL.

Objectifs et mode de validation des stages

Que le stage soit effectué dans une unité de recherche EPHE – PSL ou dans une autre structure d'accueil, chaque étudiant(e) est suivi(e) à la fois par son tuteur scientifique et par son tuteur pédagogique. Les objectifs et les modes de validation des stages sont les suivants :

Master 1

› **Objectif 1 :** « Connaître des techniques de recherche adaptées et réaliser une recherche bibliographique et documentaire »

› **Objectif 2 :** « Choisir une méthodologie et des techniques en fonction d'objectifs scientifiques et être capable d'écrire un protocole expérimental en s'appuyant sur la littérature scientifique »

Ces objectifs sont évalués au S1 et/ou au S2 en fonction du parcours.

Pour le parcours PPI, le stage est évalué au S1 par les tuteurs scientifique et pédagogique sur la base d'un avis du tuteur scientifique (grille d'évaluation, note sur 20 coefficient 1) et d'une présentation orale devant le tuteur pédagogique (note sur 20, coefficient 1) permettant d'apprécier l'intégration dans le laboratoire et le projet. Au S2, à l'avis du tuteur scientifique (grille d'évaluation, note sur 20 coefficient 1) s'ajoutent un mémoire (note sur 20, coefficient 1) et une soutenance devant le tuteur pédagogique (note sur 20, coefficient 1).

Pour le parcours BE, le stage est évalué au S2 à partir de trois notes : une évaluation du tuteur scientifique (grille d'évaluation, note sur 20, coefficient 1), un mémoire évalué par le tuteur pédagogique (note sur 20, coefficient 2), une affiche ("poster") et une présentation évaluée devant un jury (note sur 20, coefficient 3).

Master 2

› **Objectif 3 :** « Exploiter, interpréter et discuter ses résultats ; dégager d'un article les principaux résultats et les présenter »

› **Objectif 4 :** « Proposer un projet de recherche et savoir discuter ses résultats par rapport à la bibliographie »

Pour le parcours PPI, le stage est évalué au S3 d'une part sur la base d'un avis du tuteur scientifique (grille d'évaluation, note sur 20, coefficient 1) et d'une présentation orale devant le tuteur pédagogique (note sur 20 coefficient 1), et d'autre part, par les enseignants de l'EPHE - PSL sur la réalisation d'une affiche ("poster") présentée et discutée par l'étudiant devant un jury (note sur 20, coefficient 2).

Au S4, pour les 2 parcours, l'évaluation inclut la rédaction d'un mémoire (noté sur 20, coefficient 2 par le tuteur pédagogique et un rapporteur, avec un membre du jury, les deux notes ayant un coefficient 1) et une soutenance orale (notée sur 20 avec un coefficient 2) devant un jury constitué par parcours et réuni annuellement.

Les informations détaillées concernant la préparation du mémoire et de la soutenance orale sont communiquées aux étudiant.es et à leurs tuteurs par courriel.

Convention de stage

Le formulaire pour les conventions de stage se trouve sur l'Espace Numérique de Travail des étudiant.es, il est possible de le télécharger dès que l'inscription administrative est réglée.

Une convention spécifique peut être rédigée :

› pour l'établissement d'un Contrat de Professionnalisation par le service de la Formation Continue de l'EPHE – PSL.

› pour un stage à l'étranger par le service des Relations Internationales de l'EPHE – PSL.

Gratification

La gratification est fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (4,35 € de l'heure de présence effective en stage au 01/01/2024).

Afin de calculer le montant de la gratification, l'organisme d'accueil décompte le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Le temps total de présence comprend les heures réellement effectuées au laboratoire ou en entreprise.

Pour les stages à l'étranger ou en Polynésie française, la gratification n'est pas obligatoire, mais nous encourageons les structures d'accueil à gratifier les stagiaires.

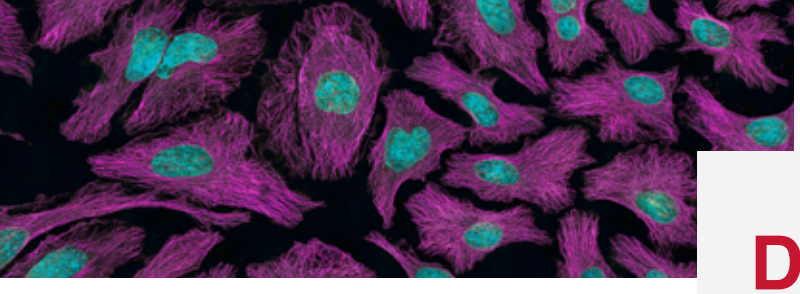

La césure

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Cette démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif…). L'année de césure peut être valorisée dans le supplément au diplôme.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant(e) qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL qui va prendre sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil de formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure pour l'étudiant.e s'il considère que celle-ci n'apporte aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ».

Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant.e doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL délivrant un diplôme national. L'étudiant.e devra s'acquitter de la CVEC et régler des droits d'inscription à taux réduit (voir dispositif césure sur le site de l'EPHE – PSL).

Débouchés professionnels

Inscription en doctorat

Les titulaires d'un Master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral, notamment au sein des Écoles Doctorales de PSL et au-delà (Universités françaises et étrangères).

Concours de la fonction publique

de niveau Bac+5 : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, INSERM, CEA, INRA, CIRAD, IRD, Institut Curie, Institut Pasteur, etc.

Postes d'ingénierie

de haute technicité dans des entreprises du secteur concurrentiel.

Parcours BE

Agences de l'eau, conservatoires, parcs naturels, collectivités territoriales, bureaux d'étude, etc.

Parcours PPI

Biotechnologies, pharmacie, cosmétique, dispositifs médicaux, matériel de recherche, etc.

Tutorat

Le tutorat constitue l'une des bases de la formation ; il introduit au niveau du Master un accompagnement personnalisé qui est ordinairement réservé à la pratique doctorale. Un tuteur pédagogique est choisi par le conseil de formation parmi les enseignant(e)s-chercheur(e)s de l'EPHE. Il/elle accompagne l'étudiant.e durant toute sa scolarité, définit avec lui son calendrier pédagogique et participe à l'évaluation du stage ou de l'alternance.

Une charte du tutorat pédagogique, cosignée par le tuteur pédagogique et l'étudiant(e), définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre pendant et après la formation de Master. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret, et est accessible sur le portail étudiant ; il doit être mis à jour en cas de changement de tuteur pédagogique.

Avec l'aide de leurs tuteurs et des autres enseignants-chercheurs, les étudiant.es de master ont la possibilité d'accéder aux ressources et à la vie des équipes, structures et laboratoires de recherche dans lesquels ils effectuent leur stage ou leur alternance.

Une convention de stage doit être établie et signée par le tuteur scientifique qui encadre l'étudiant pendant son stage, l'établissement d'accueil où se déroule le stage, ainsi que par le tuteur pédagogique et le Président de l'EPHE. Un étudiant ne pourra pas débuter son stage ni être présent dans l'établissement d'accueil de son stage avant que la convention ne soit signée par toutes les parties. En cas de contrat de professionnalisation, se renseigner auprès de la Direction de la formation continue.

Candidater en Master

Les étapes de la candidature

1.

Poser sa candidature

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le portail de candidature dédié (Plateforme Trouvermonmaster ou plateforme Talent PSL). La commission de sélection se réunit après la clôture de la session. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur projet de recherche et de leur motivation. Il est recommandé de préciser les expériences hors cursus universitaire et volontariat, de montrer une recherche active de stage et d'indiquer le domaine de recherche pour le stage.

Cette plateforme s'adresse :

- aux étudiants titulaires (ou en préparation) d'un diplôme national de licence ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master, qu'ils soient français ou ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco
- aux candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence ne bénéficie pas du dispositif Études en France (liste des pays accessible sur le site de Campus France et du portail Études en France).

Les candidats de nationalité étrangère (à l'exclusion des ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco), dont le pays de résidence bénéficie bien du dispositif Études en France, ainsi que les candidats à une entrée en deuxième année de master, doivent déposer leur candidature sur la plateforme de recrutement TALENT de l'Université PSL.

2.

La validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission. Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité. En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant. La carte d'étudiant sera adressée par courrier postal. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

3.

L'inscription pédagogique

L'étudiant(e) choisit les cours pour la rentrée lors de l'inscription pédagogique en accord avec son tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des cours. À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

Les frais d'inscription

En amont de l'inscription administrative, l'étudiant(e) doit s'acquitter de la CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 105 €, en 2025/2026. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 254 €, ils se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque ;

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3941 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE – PSL, renouvelle la décision de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 254 €.

Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

Formation continue

Si la formation est financée partiellement ou en totalité par un employeur ou par un organisme financeur, l'étudiant doit prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel : formation.continue@ephe.psl.eu. Les tarifs et les modalités d'inscription doivent être demandés auprès de l'EPHE - PSL.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.
- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Aides Financières

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour **demander une aide financière ponctuelle** à l'EPHE – PSL. Cette aide est financée par la **CVEC** (Contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment **des projets de culture** (artistique, diffusion scientifique ou générale), **des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante…** ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. Le projet doit par ailleurs être porté dans un cadre associatif dont vous seriez membre, de fait la subvention pouvant être attribuée ne peut être versée que sur le compte bancaire d'une association. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considérée comme un plus dans le cadre des formations en étant présentée en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

Charte du tutorat pédagogique

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, choisi dans cette fonction par l'étudiant lors de sa candidature. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires » Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.
Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement del'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstancielles, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

PROCÉDURE DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date: .....

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....

déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) .

.....

Attestation

Protection des données et du droit à l'image des enseignants

Je soussigné(e) étudiant/e, stagiaire de formation continue ou auditeur
au sein de l'École Pratique des Hautes Études – PSL déclare parfaitement connaître les articles 226-1, 226-2 et 226-8 du Code pénal.

Les enseignements étant enregistrés pour pouvoir être visionnés à distance en direct ou en différé, je sais que **je m'expose à des sanctions pénales si je diffuse, partage, ou communique par n'importe quel moyen, ces images, animées ou non, et/ou les paroles en dehors de ce cadre universitaire.**

Je sais que les enseignants n'ont pas consenti à ce que les enregistrements audio et/ou vidéo puissent être utilisés à d'autres fins que de permettre aux seules personnes inscrites aux enseignements de l'École Pratique des Hautes Études – PSL de suivre les cours à distance. Je sais que je ne bénéficie pas de la présomption de consentement visée à l'alinéa 5 de l'article 226-1 du code pénal.

Article 226-1
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ;

3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci ;

Lorsque les actes mentionnés aux 1° et 2° du présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis sur la personne d'un mineur, le consentement doit émaner des titulaires de l'autorité parentale.

Lorsque les faits sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 euros d'amende.

Article 226-2
Est puni des mêmes peines le fait de conserver, porter ou laisser porter à la connaissance du public ou d'un tiers ou d'utiliser de quelque manière que ce soit tout enregistrement ou document obtenu à l'aide de l'un des actes prévus par l'article 226-1.

Lorsque le délit prévu par l'alinéa précédent est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Article 226-8
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

Lorsque le délit prévu par l'alinéa précédent est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables.

Date: .....

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....

déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) .

.....

Contacts

Gestionnaire du master
mastersdv@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante
vieetudiante@ephe.psl.eu

Formation continue
formation.continue@ephe.psl.eu

Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante
deve@ephe.psl.eu

Support services numériques
https://interv.ephe.psl.eu/

École Pratique des Hautes Études – PSL
Les Patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20

École Pratique des Hautes Études | PSL

Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

www.ephe.psl.eu

École Pratique
des Hautes Études

PSL